



Carte de séjour vie privé et familial

Par **kitron94**, le **26/03/2012** à **10:49**

Bonjour,

je viens de recevoir une obligation de quitter le territoire.

je vous précise, j'ai 30ans je suis né en France de nationalité tunisienne et je réside chez mes parents qui ont la nationalité française ainsi mon frère possède la carte VPF.

le motif de refus de la préfecture de val de marne que je ne remplis pas les conditions pour avoir une carte de séjour VPF d'après l'article L313-11 alinéa 7 parce que j'ai une sœur mariée et ma grande mère au pays par contre mon frère était régularisé en 2008 par le même article L313-11.

ma question que pensez-vous de la décision de la préfecture? et est-ce qu'il y a une chance avec le tribunal?

merci à tous